

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/04/15-22	GEMAPI : Plan de financement du Plan Pluriannuel de Gestion GEMAPI 2025
Date et heure de la séance	15 avril 2025 - 18h30
Lieu	Salle de la Mairie - Drugeac
Date de la convocation	2 avril 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Serge VIALLEMONTEIL
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	24
Nombre de pouvoirs	7
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Luc MACE MALAURIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
François POUCHOT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Sylvie FENIES
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
Alain DELASSAT	Andrée BROUSSE
Raymonde THESSANDIER	Jean-Jacques VAISSIER
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE-MALAURIE

Absents :

--

Délibération n° 2025/04/15-22	GEMAPI : Plan de financement du Plan Pluriannuel de Gestion GEMAPI 2025
--------------------------------------	--

Le Président expose qu'il est nécessaire de valider le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) réalisé par le technicien de rivière mutualisé pour l'entente du bassin versant Auze Sumène. Il rappelle que l'étude d'inventaire et de priorisation des zones humides a déjà été approuvée en conseil communautaire en 2023.

Il explique que le PPG correspond à un programme d'actions pour la gestion des milieux aquatiques, humides et de leur biodiversité à des échelles hydrographiques adaptées. Il vaut pour une période de 5 ans.

Sa mise en œuvre est soumise au respect de la Loi sur l'eau qui découle de la Directive cadre européenne sur l'eau. L'objectif est de tendre vers une gestion intégrée visant à garantir une gestion efficace et efficiente des milieux aquatiques et vise à atteindre ou maintenir le bon état des cours d'eau.

Ce dernier est décliné en 8 axes de travail et se décline en 27 fiches actions selon les enjeux et priorités identifiés lors du diagnostic des cours d'eau effectué :

AXE 1	PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG	Action 1.1	Gouvernance / structuration de la GEMAPI
		Action 1.2	Mise en œuvre du programme d'actions
		Action 1.3	Evaluation des travaux du PPG Auze-Sumène
		Action 1.4	Cohérence du PPG Auze-Sumène avec la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont
AXE 2	CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX ET ESPÈCES	Action 2.1	Poursuite et actualisation du diagnostic des cours d'eau
		Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses, protection des écrevisses patrimoniales
		Action 2.3	Suivi qualitatif et quantitatif de l'état des cours d'eau
		Action 2.4	Suivi et lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes
		Action 2.5	Assurer une veille écologique des milieux aquatiques
AXE 3	GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE	Action 3.1	Restauration ou plantation de la ripisylve
		Action 3.2	Enlèvement des embâcles problématiques
		Action 3.3	Accompagner le recul progressif des réseaux indésirables en berge
AXE 4	RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLMATÉS	Action 4.1	Réduction de la divagation du bétail dans les cours d'eau
		Action 4.2	Aménagement des passages à gué
AXE 5	AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU	Action 5.1	Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaux
		Action 5.2	Restauration de l'hydromorphologie et de la continuité latérale des cours d'eau, renaturation, traitement des atterrissements problématiques
		Action 5.3	Stabilisation des encoches d'érosions problématiques
		Action 5.4	Réduction de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques
AXE 6	PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES	Action 6.1	Réalisation un inventaire des zones humides du bassin versant
		Action 6.2	Assistance technique à la gestion durable des zones humides
		Action 6.3	Aménagements, restauration des zones humides
AXE 7	PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION (HORS PAPI)	Action 7.1	Etude de vulnérabilité aux inondations des secteurs d'Antignac Bourg, de Ydes Bourg et Ydes Centre
		Action 7.2	Réduction du risque d'inondation (solutions issues de l'étude de vulnérabilité)
AXE 8	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	Action 8.1	Traitement et limitation des décharges sauvages avec les élus municipaux (dont chantiers participatifs)
		Action 8.2	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés
		Action 8.3	Animations scolaires, chantiers école
		Action 8.4	Outils de communication autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant (guide riverains, plaquettes...)

L'estimation globale pour 5 ans (2024-2028) est de 4 247 155€ sur l'ensemble du bassin-versant avec un reste à charge pour tous EPCI confondus de 1 091 505€ dont est déduit les taux d'intervention applicables à chaque axe.

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/04/15-22

GEMAPI : Plan de financement du Plan Pluriannuel de Gestion GEMAPI 2025

Pour les 5 années le reste à charge pour tous EPCI confondus est réparti comme suit :

- 1 507 549 pour Sumène Artense Communauté dont un reste à charge de 385 687€
- 822 582€ pour la Communauté de communes du Pays de Gentiane dont un reste à charge de 207 671€
- 968 553€ pour la Communauté de communes du Pays de Salers dont un reste à charge de 236 708€
- 915 623€ pour la Communauté de communes du Pays de Mauriac dont un reste à charge de 253 261€

Le montant des travaux prévisionnels s'élève, sur 5 ans (2024-2028), à 915 623€ HT sur la Communauté de communes du Pays de Mauriac (avec un prévisionnel de reste à charge de 253 261 €HT).

Il est nécessaire de valider le programme de travaux pour l'année 2025 et son plan de financement :

Actions	Estimatif CCPM HT 2025-2028	2025		Taux et montants potentiels maximum par financeurs										TOTAL SUBVENTIONS	TOTAL Reste à Charge		
		HT	TTC	Agence de l'Eau Adour Garonne		CDIS		FDDPMALS		Contrat Vert et Bien PNRYA		CRTE -> DSIL				FEDER (MOA CEN)	
				%	montants	%	montants	%	montants	%	montants	%	montants			%	montants
Année 1 : PILOTAGE DE LA GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU PPG																	
Action 1.1. Communication : structuration de la GEMAPI	Moins TRC																
Action 2.2. Mise en œuvre du programme d'actions	Moins TRC	51 730 €	81 750 €	21 500 €		50%	9 370 €	10%	1 070 €								7 500 €
Action 3. Evaluation des besoins de PPG Acte-Sensée	Moins TRC																
Action 4. Confrontation du PPG Acte-Sensée avec le gestion de l'eau à l'échelle de bassin versant de la Garonne	Moins TRC																
AXE 3 : GESTION ET RESTAURATION DE LA RIPESYLVE																	
Action 3.1. Restauration ou création de la ripesylve	Travaux de réfection édifices et plantation de arbres	17 600 €	15 910 €	4 200 €		70%	2 937 €	10%	2 263 €	0%	0 €						2 700 €
Action 3.2. Entretien des entités ripisylvatiques	Élagage de cours d'eau	10 000 €	2 000 €	2 400 €		50%	1 200 €	0%	0 €								800 €
AXE 4 : RESTAURATION DES HABITATS AQUATIQUES COLLECTIFS																	
Action 4.1. Réfection de la végétation de bords de bras et de bras d'eau	Équipement apes-pédons	51 450 €	11 094 €	14 070 €		50%	6 800 €					30%	2 000 €				2 000 €
Action 4.2. Aménagement des passages à gué	Passages à gué stabilisés, aménages	21 000 €	4 200 €	5 000 €		50%	2 500 €										2 700 €
AXE 5 : AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU																	
Action 5.1. Restauration de la continuité écologique des ouvrages transversaires	Équipement et effacement d'ouvrages transversaires (y compris auto-alimentés)	321 075 €	17 575 €	81 000 €		61%	48 907 €	10%	1 570 €	0%	0 €						47 370 €
Action 5.2. Restauration de l'hydrologie et de la biodiversité des cours d'eau : restauration, réglage des aménagements protecteurs	Travaux de restauration hydro-morpho-sédimentaire (y compris études si nécessaire)	180 000 €	30 120 €	45 700 €		50%	22 850 €	10%	7 850 €	0%	0 €						12 270 €
Action 5.3. Stabilisation des berges et zones ripisylvatiques	Travaux de génie végétal	12 000 €	2 400 €	2 500 €		50%	1 250 €	10%	400 €	0%	0 €						850 €
Action 5.4. Réfection de l'impact des ouvrages sur les niveaux aquatiques	Équipement, effacement de passes à gué	17 500 €	4 500 €	7 300 €		60%	4 380 €	0%	0 €								3 200 €
AXE 6 : PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES																	
Action 6.1. Stabilisation en amont des zones humides de bassin versant	État d'entretien, de conservation et de protection des zones humides	49 700 €	19 680 €	27 000 €		50%	13 500 €	0%	0 €			20%	4 950 €				12 000 €
Action 6.2. Réponse technique à la gestion durable des zones humides	Aménagement d'ouvrages	30 000 €	4 200 €	7 000 €		50%	3 500 €					40%	2 800 €				4 200 €
Action 6.3. Aménagement, entretien des zones humides	Création et entretien des zones humides	46 500 €	15 300 €	10 000 €		50%	5 000 €	10%	1 000 €	0%	0 €						4 000 €
AXE 8 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION																	
Action 8.1. Renforcement et mise en œuvre des dispositifs de concertation avec les riverains (notamment particuliers)	Moins TRC	70 000 €	1 300 €	1 300 €		50%	650 €	10%	250 €	0%	0 €						300 €
		1000 000 €	915 623 €	180 074 €			237 689 €							77%	144 212 €		53 862 €

Etant donné que le programme n'est pas finalisé (attente encore de rendez-vous et de retour sur les décharges sauvages), il est proposé de mettre au budget l'enveloppe prévisionnelle 2025 de travaux du PPG soit 198 074 € HT (avec un reste à charge prévisionnel de 53 862 € HT). Sumène Artense Communauté en tant que chef de file se chargera de demander les subventions aux différents financeurs.

Il est rappelé que tout travaux sera mené en concertation avec les propriétaires riverains ainsi qu'exploitants et qu'une convention préalable aux travaux sera signée avec ces derniers.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Oùï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** techniquement et financièrement le Plan Pluriannuel de Gestion du bassin versant Auze Sumène pour la période 2024-2028,
- **INDIQUE** que chaque programme annuel fera l'objet d'une validation spécifique de chaque EPCI concerné,
- **VALIDE** le programme prévisionnel de travaux et son plan de financement pour l'année 2025 qui s'élève à 198 074 € HT (avec un reste à charge estimé à 53 862 € HT),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation pour ces travaux et signer le(s) marché(s) après avis de la CAO et tout acte y afférent,
- **PREVOIE** les crédits nécessaires au budget primitif 2025 en dépenses d'investissement,
- **CHARGE** Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 00

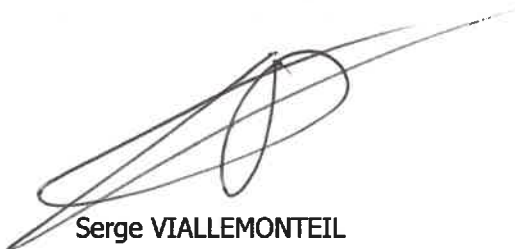
Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 00

Fait à Drugeac, le 15 avril 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,



Serge VIALLEMONTEIL

Le Président,



Jean-Pierre SOULIER